

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence Unique de Mandat (RUM) :

Type de contrat : Prélèvement pour Commune de Navailles-Angos

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) "Commune de Navailles-Angos" à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de "Commune de Navailles-Angos". Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR18ZZZ838B65

FR18ZZZ838B65

[illegible]

DESIGNATION DU CREANCIER

Service Garderie
62 Rue du Bourg
64450 NAVAILLES-ANGOS
05 59 33 83 85
comnavailles@cdg-64.fr

DESIGNATION DU CREANCIER

Service Garderie
62 Rue du Bourg
64450 NAVAILLES-ANGOS
05 59 33 83 85
comnavailles@cdg-64.fr

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
---------------------------------	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : ☒ Paiement récurrent /répétitif
☐ Paiement ponctuel

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)
--

Nom du Tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de Navailles-Angos. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de Navailles-Angos.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complète, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.